



**COSOB**

Le Président

Alger le 09 décembre 2009

*A Messieurs les Présidents Directeurs Généraux*

*EGH El Aurassi*

*Groupe SAIDAL*

**OBJET :** *Suivi et analyse des sociétés cotées en bourse  
EGH El Aurassi et groupe SAIDAL.*

**Messieurs ;**

*Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures et recommandations arrêtées dans le plan de modernisation et de développement du marché financier, adopté et validé par la place en juin 2009, il a été retenu la prise en charge du suivi et de l'analyse des sociétés cotées en bourse par des experts indépendants. Cette importante activité inexistante actuellement pourrait s'appuyer, dans une première phase, sur l'analyse financière, et s'étendre par la suite aux analyses globales et stratégiques des émetteurs.*

*L'existence d'un pareil relais d'informations et d'appréciation est un moyen de refléter les performances des émetteurs et favoriser leur intégration dans le cours. Il est donc une nécessité aussi bien pour les émetteurs que pour les investisseurs car il contribuera inéluctablement à la transparence du marché en fournissant une information périodique, pertinente et éclairée.*

*Sur ce plan, il est impératif de rappeler que l'accomplissement de cette prestation par l'expert indépendant ne saurait se substituer aux obligations d'informations auxquelles sont tenues les sociétés cotées et particulièrement le strict respect des règles régissant la publication des informations, notamment celle de diffusion de toute information, qui si elle était connue, pourrait avoir une incidence significative sur le cours du titre en bourse.*

*A cet effet, la Commission demande aux sociétés cotées de faire appel à un expert indépendant de leur choix en vue d'assurer le suivi de leur titre et l'analyse de leur activité avec élaboration d'une **note de recherche trimestrielle** sur les performances et les perspectives de la société.*

*Les modalités pratiques de mise en œuvre de cette opération porteront principalement sur :*

- *Les missions et responsabilités de l'expert,*
- *L'engagement des émetteurs en matière d'information,*
- *Les précisions sur les aspects déontologiques,*
- *Le choix de financement de l'intervention de l'expert.*

*En vue d'arrêter ces modalités pratiques et recueillir vos propositions en la matière, nous vous invitons à désigner votre représentant dûment mandaté pour assister à une réunion de travail qui sera tenue au siège de la COSOB avec la participation des intervenants concernés, le **mardi 15 décembre 2009 à 10 heures.***

*Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.*